

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 5 décembre 2024
Convocation du : 28 novembre 2024
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le cinq décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Bernard HAESBROECK (jusqu'à la délibération DE24.173), Thomas BLACTOT, Lahcem AIT EL HAJ, Alexis DEBUISSON, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ (jusqu'à la délibération DE24.155), Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Jean-Michel MONPAYS (jusqu'à la délibération DE24.173), Catherine DE PARIS, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Arnaud MARIE, Martine DUBREU, Céline LEROUX (jusqu'à la délibération DE24.155), Sylvie GUSTIN, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique BAILLEUL

DE24.186

MOBILITÉ
DÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR
VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE)

Autorisation - Approbation

0380

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ambitionne l'installation de 7 millions de bornes sur le territoire national d'ici 2030. Cette loi a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050.

Au titre du 1.6 de l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Métropole Européenne de Lille est compétente en matière de création et d'entretien des infrastructures de charge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeable ou la mise en place d'un service associé.

La Métropole Européenne de Lille a concédé à Total Énergie l'installation et la maintenance des bornes de rechargement des véhicules électriques sur son domaine public routier.

A ce titre, la Ville d'Armentières bénéficiera de **8 installations, soit de 27 points de charge** (1 point de charge = 1 place de stationnement).

La MEL et Total Énergie ont sollicité la commune afin de proposer les emplacements et un travail de co-construction a été réalisé avec les services municipaux.

Les sites doivent permettre une accessibilité permanente du service de recharge 24h/24, 7j/7.

L'ensemble des équipements seront ainsi installés et mis en service progressivement jusqu'à la fin du premier trimestre 2025.

Trois types de bornes seront installés :

- **des bornes de recharge rapide**, présentant un temps moyen de recharge de 6min pour 100km.
- **des bornes intermédiaires**, présentant un temps moyen de recharge de 30min pour 100km.
- **des bornes résidentielles**, dont le temps moyen de recharge est de 1h pour 100km.

La stratégie d'implantation de ces bornes est ainsi déterminée en fonction de l'usage attendu selon l'environnement urbain du secteur. Dans ce cadre les sites suivants, identifiés avec l'entreprise concessionnaire et la Métropole Européenne de Lille, ont été définis :

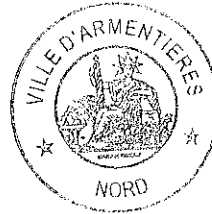
- **4 points de charge rapide + 1 point de charge résidentiel** : Avenue Pierre Mauroy
- **4 points de charge intermédiaire (dont un accessible au PMR)** : Place de la République
- **2 points de charge intermédiaire et 1 résidentiel** : Centre ville
- **3 points de charge résidentiel (dont un accessible PMR)** : Parvis de l'église Saint Louis

- **3 points de charge résidentiel (dont un accessible PMR)** : Allée de la lavande (Place des Acacias) des Acacias
- **3 points de charge résidentiel** : Rue Jules Ferry, proche de l'entrée du parking ville
- **3 points de charge résidentiel** : Avenue Gustave Dron, vers l'entrée annexe de l'EPSM
- **3 points de recharge résidentiel** : Avenue du général Leclerc, dans le cadre de l'extension du parking proche de la rue des Nieulles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la proposition d'implantation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et son calendrier d'exécution.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Dominique BAILLEUL
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Jean-Michel MONPAYS

